



Collecte des matières résiduelles – billets de courtoisie

Ce que vous devez savoir :

- Dans le but de se conformer au Règlement sur la gestion des matières résiduelles et afin d'accroître l'efficacité des opérations de la collecte des ordures, La Municipalité distribuera des billets de courtoisie à compter du 12 juillet 2021, tel qu'il est prévu au Règlement no 10-16.
- Ces billets de courtoisie ont pour objectif d'indiquer aux citoyens les éléments de « non-conformité » qui auront été constatés concernant la disposition des leurs matières résiduelles.
- Prenez note que les déchets disposés de façon « non-conforme » ne seront pas ramassés.
- Prenez note également que les collectes ont lieu même lors des jours fériés tel qu'il est défini au calendrier 2021.
<https://municipalitepontiac.com/wp-content/uploads/2021/05/Calendrier-Recyclage-2021-nouv.logo-2021.pdf>
- Voici un modèle du billet de courtoisie : <https://municipalitepontiac.com/wp-content/uploads/2021/06/Billet-de-courtoisie-1-juin-2021-1.pdf>
- Pour toute information : 819 455-2401.

Où s'informer :

- Le site Internet de la Municipalité de Pontiac : www.municipalitepontiac.com
- Le compte Facebook de la Municipalité de Pontiac : www.facebook.com/pontiacmun